

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry,

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-119 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT-école)

M. GUERRERO, rapporteur, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de développement des usages du numérique à l'école, la région académique et la commune de Saint-Jory se fixent comme objectif le développement des usages numériques et de l'espace numérique de travail ENT-École. À cette fin elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

La participation de la collectivité est fixée à 41€ TTC par école et par an soit 164€ pour l'année scolaire 2026-2027. Elle a pour but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs

Sont concernées par cette convention, les écoles suivantes :

- École élémentaire Jean De La Fontaine
- École élémentaire Georges Brassens
- École maternelle du Canal des deux mers
- École maternelle du Lac de Labou

La convention prend effet à la date de signature et se termine le 4 septembre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour la rentrée scolaire 2026-2027 à destination des 4 écoles publiques de la commune pour un montant total de 164€ ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSCITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260924-DELIB2026119-DE
Reçu le 01/10/2026

